

semble avoir eu son effet désiré ; car plusieurs évêques font déjà partis de Lisbonne pour retourner dans leur résidence ; & l'on assure que les autres suivront aussi leur exemple.

Le marquis d'Alorna , à qui la Reine avoit défendu par un décret de paroître à la cour, avant de s'être justifié du crime d'*inconfidencce* , qui avoit été le motif de son emprisonnement sous le précédent regne , vient d'être pleinement justifié par un second décret de Sa Majesté , rendu d'après le jugement des magistrats , qui avoient été chargés d'examiner son affaire , conjointement avec le procureur-général de la couronne . & qui ont déclaré unanimément , qu'il n'existoit point de preuves , qui pussent le faire soupçonner d'aucun délit. En conséquence , Sa Maj. l'a rétabli dans tous ses honneurs & privileges & dans la possession de tous les biens , dont il avoit été dépouillé pendant sa détention. Ce seigneur s'est rendu aussi-tôt en cette capitale , & a déjà eu l'honneur de baiser la main de la Reine & celle du Roi Dom Pierre. Il a aussi été rendu un décret , en faveur de Mr. Antoine Freire - d'Andrade - Inferrabodes , anciennement ministre de Portugal dans plusieurs cours , & nouvellement sorti de prison , où il a été détenu pendant vingt ans. Par ce décret , en date du 17 Mai , Sa Maj. le nomme grand-chancelier du royaume , lui conservant en même-tems la charge de *Desembargador da Paco* , pour donner sa voix au conseil & en exercer les fonctions , lorsqu'il le jugera à propos.